

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE Formations et métiers du vivant

L'enseignement agricole relève de la compétence du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il regroupe l'**enseignement technique agricole** (jusqu'au bac ou BTSa) et l'**enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et de paysage**.

LES DOMAINES DE FORMATIONS



Production agricole, forestière, aquacole et des produits de la mer



Industrie agroalimentaire et alimentation, industries liées à l'agriculture



Aménagement, développement, gestion et protection de l'espace rural, de la forêt, de l'eau, des milieux naturels et du paysage



Santé et protection animale et végétale, hygiène, qualité et sécurité de l'alimentation



Transformation et commercialisation des productions



Service aux personnes et aux territoires

806

ÉTABLISSEMENTS

217 publics | 589 privés

141

CENTRES DE FORMATIONS D'APPRENTIS

94 publics | 47 privés

412

CENTRES DÉLIVRANT DES HEURES DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

156 publics | 256 privés

18

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AGRICOLE

- 11 établissements publics d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager
- 6 écoles d'ingénieurs privées sous contrat
- 1 institut à vocation euroméditerranéenne

192

EXPLOITATIONS AGRICOLES

dans les établissements publics

35

ATELIERS TECHNOLOGIQUES ET CENTRES ÉQUESTRES

18 951

HECTARES CULTIVÉS

dont 24,5 % certifiés agriculture biologique

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS¹

93 %

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE

BAC PRO

89 %

BTSA

3 ans après l'obtention du diplôme

92 %

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR LONG

12 mois après l'obtention du diplôme

92 %



134 834 ÉLÈVES



45 717 APPRENTIS



35 961 ÉTUDIANTS



12,7 M D'HEURES STAGIAIRES²

1. Juin 2020, tous diplômes confondues du CAP agricole au BTSa. Source système d'information des examens de l'enseignement agricole.

2. Millions d'heures stagiaires.